L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire d'I.CERAM s'est tenue ce jeudi 25 juin 2020 à 11 heures sous la présidence de Monsieur André Kerisit, Président Directeur Général.

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, cette Assemblée Générale s'est tenue à huis clos.

Les votes ont eu lieu par correspondance préalablement à la réunion et, conformément à la réglementation, le recueil des bulletins de vote a été assuré jusqu'au 21 juin au soir.

Ainsi, les actionnaires ayant voté par correspondance ou ayant donné leur pouvoir au Président, représentaient 68,75 % des droits de vote.

Toutes les résolutions ont été adoptées par l'Assemblée Générale (à l'exception de la résolution 22 sur proposition du Conseil).

Renforcement de la gouvernance

Monsieur Michel Ballereau ayant rejoint le Ministère des Solidarités et de la Santé, les actionnaires de la société
ont
approuvé la nomination,
en qualité
de nouvel
administrateur
, de
Monsieur Benoî
t PÉRICARD
,
ancien haut fonctionnaire qui possède une connaissance approfondie du secteur de la santé dans lequel i
l évolue depuis plus de 26 ans.

Monsieur Benoît Péricard est un homme engagé qui œuvre en faveur d'un meilleur système de santé. En 1996, il crée
l
'
Agence
Régionale
de l
'

Hospitalisation des Pays de la Loire
qu
'
il dirige
pendant 7 ans.
Il y modèle le paysage sanitaire au bénéfi
c
e du patient, d
'
un meilleur et juste soin.
Homme de défis, il
devient
Directeur
Général
du CHU de Nancy
pendant 5 ans avant de
passer
Directeur National SantéÂÂ de KPMG
jusqu
'
en 2019.
Il
met son
expé
rience
au service
des acteurs clefs de la s
anté
dans leur
gouvernance
et
leurs transformations
ainsi que dans leur
stratégie
de déploiement,
de financement et
de part
enariat.

André Kérisit, PDG d'I.CERAM, déclare : « Je remercie Michel Ballereau pour toute l'attention qu'il a porté e à I.CERAM et la pertinence de sa vision. Je suis certain que sa contribution sera précieuse au sein de son Ministère d'origine. En intégrant Benoît Péricard en tant que nouvel administrateur, I.CERAM renforce ainsi les compétences déjà présentes au sein de notre Conseil. Benoît Péricard saura, au travers de sa connaissance du secteur de la santé, nous accompagner de manière avisée dans nos développements. »

Le résultat détaillé des votes sera disponible dès le 3 juillet sur le site internet du Groupe dans la rubrique « informations

réglementées » .

I.CERAM est éligible aux dispositifs PEA et PEA - PME

A propos d'I.CERAM : Créée en 2005 à Limoges, la société I.Ceram conçoit, fabrique et commercialise des implants orthopédiques innovants
(plus de 20 brevets déposés)
et des implants en céramique offrant une biocompatibilité unique. S
'
appuyant sur son savoir-faire et une expérience de plus de 30 ans de ses dirigeants, la société a décidé d
'
accélérer fortement son développement sur les biocéramiques.
I.Ceram
est labellisée «
entreprise innovante
», certifiée ISO 13485, ISO 14001 et bénéficie du marquage CE.
Fort d'une technologie de rupture et d
'
un outil de production aux meilleures normes,
I.Ceram
bénéficie d
'
un très fort potentiel de développement. La société est cotée sur Euronext
Growth
depuis 2014. ISIN
: FR0011511971

-

ALICR